



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2018-397

Objet : Visite de la ville de Redon – Samedi 25 août 2018

Cours Bertrand – Stationnement des véhicules interdit sur 15 emplacements

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 26 juin 2018 présentée par le club Porsche Bretagne Pays de Loire, représenté par Monsieur Eric Coten, afin de leur réserver 15 emplacements de stationnement, Cours Bertrand, pour permettre une visite de la ville de Redon, le samedi 25 août 2018,

Considérant que pour faciliter la bonne organisation de la visite, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur 15 emplacements, Cours Bertrand (face au Tribunal), le samedi 25 août 2018, à partir de 13 h 30 et ce jusqu'à 17 h,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement de la visite de la ville, le stationnement des véhicules sera interdit, sur 15 emplacements, Cours Bertrand (face au Tribunal), le samedi 25 août 2018, à partir de 13 h 30 et ce jusqu'à 17 h.

ARTICLE 2 : Le Club Porsche Bretagne Pays de Loire sera autorisé à occuper 15 emplacements, Cours Bertrand (face au Tribunal), le samedi 25 août 2018, à partir de 13 h 30 et ce jusqu'à 17 h.

ARTICLE 3 : Les Services Techniques de la Ville de Redon se chargeront de la mise en place des panneaux nécessaires à la réservation des emplacements de stationnement. La sécurisation des véhicules en stationnement relèvera de la responsabilité de l'organisateur et des participants.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de Service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 7 août 2018

Pour le Maire

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée
au Stationnement et au Domaine Public

P/o. Le Directeur des Services Techniques
Christian Bourgeon

